

CONSEIL MUNICIPAL N° 1

SEANCE DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Salle polyvalente Michel GALABRU sous la présidence de : Martine DUBAYLE-CALBANO, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Lionel OMONT, le Maire sortant.

Présents : Mesdames Véronique ADELL, Florence CARDELL, Mélanie DESFERTILLES, Martine DUBAYLE-CALBANO, Christine MATEO, Karine PERRIER, Marie Yvonne RICHEL, Sophie SIMEONE.

Messieurs, Basile CASSEFIERES, Steve GALVAING, Jean-Pierre PERROCHAUD, Lionel PIRSOU, Pierre PONTFORT, Thierry SARRAN.

Absent(s) excusé(s) : Renaud NICOLAS

A été nommé(e) secrétaire : Steve GALVAING

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du Maire
- 2) Vote du nombre d'adjoints
- 3) Election des Adjoints

Ouverture de séance :

Monsieur Lionel OMONT, maire sortant, félicite la Liste PACTES – Majorité dès le premier tour.

1) ELECTION DU MAIRE

Madame DUBAYLE-CALBANO Martine fait acte de candidature et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs, Madame Christine MATEO et Madame Mélanie DESFERTILLES procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Madame Christine MATEO proclame les résultats :

- * Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- * Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- * Suffrages exprimés : 14
- * Majorité requise : 8

Madame DUBAYLE-CALBANO Martine a obtenu : 14 voix

Remise de l'écharpe tricolore de maire.

Madame DUBAYLE-CALBANO Martine ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

2) FIXATION DU NOMBRE ET ELECTION DES ADJOINTS

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Président de la séance a indiqué qu'en application de l'article 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint, il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Election du premier adjoint :

Monsieur Jean-Pierre PERROCHAUD fait acte de candidature.

Mme le Maire, Martine DUBAYLE-CALBANO invite à procéder au premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Monsieur Jean-Pierre PERROCHAUD : 14 voix

- Monsieur Jean-Pierre PERROCHAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire. Remise de l'écharpe. Sa délégation sera la suivante : Urbanisme/Sécurité/Travaux.

Election du Second adjoint :

Madame Véronique ADELL fait acte de candidature.

Mme le Maire, Martine DUBAYLE-CALBANO invite à procéder au premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Madame Véronique ADELL : 14 voix
- Madame Véronique ADELL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire. Remise de l'écharpe. Sa délégation sera la suivante : Affaires scolaires/petite enfance.

Election du Troisième adjoint :

Madame DUBAYLE-CALBANO fait part de l'acte la candidature de Monsieur Renaud NICOLAS.

Mme le Maire, Martine DUBAYLE-CALBANO invite à procéder au premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Monsieur Renaud NICOLAS : 14 voix
- Monsieur Renaud NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire. Sa délégation sera la suivante : Budget/Finances.

Election du Quatrième adjoint :

Madame Sophie SIMEONE fait acte de candidature.

Mme le Maire, Martine DUBAYLE-CALBANO invite à procéder au premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Madame Sophie SIMEONE : 14 voix
- Madame Sophie SIMEONE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire. Sa délégation sera la suivante : Culture et communication. Remise de l'écharpe.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Clôture de la séance à 21H30

Présents : Mesdames Véronique ADELL,

Florence CARDELL,

Mélanie DESFERTILLES,

Martine DUBAYLE-CALBANO,

Christine MATEO,

Karine PERRIER,

Marie Yvonne RICHEL,

Sophie SIMEONE.

Messieurs, Basile CASSEFIERES,

Steve GALVAING,

Jean-Pierre PERROCHAUD,

Lionel PIRSOU,

Pierre PONTFORT,

Thierry SARRAN.